



UNIVERSITÉ
LAVAL

**AVIS
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ÉTUDIANTES**

**POUR MIEUX SOUTENIR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS
DANS LEUR PROJET D'ÉTUDES**

- VOLET 2 -

PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE AUX 2^e ET 3^e CYCLES

CONSEIL UNIVERSITAIRE

2 MARS 2004

*Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
uniquement pour alléger le texte*

TABLES DES MATIÈRES

	Page
Mandat du recteur.....	5
Avant-propos	7
Protocole de travail.....	9
1. Constats généraux aux deuxième et troisième cycles universitaires	11
2. Les programmes de maîtrise et de doctorat.....	13
2.1. La durée des études.....	13
2.2. Le passage accéléré au doctorat.....	14
3. Synthèse des rencontres facultaires	17
3.1. Les connaissances préalables.....	17
3.1.1. Les exigences des programmes de 2 ^e et 3 ^e cycles	17
3.1.2. La formation antérieure.....	18
3.2. Le projet d'études et de recherche : conception et réalisation.....	19
3.2.1. Le choix du thème de recherche et du directeur de recherche	19
3.2.2. Le premier contact et la conception du projet d'études	20
3.2.3. L'encadrement des étudiants.....	21
3.2.4. Le soutien financier	22
3.2.5. La rédaction.....	23
3.3. Les directions de programme	24
3.4. Un milieu de vie.....	25
4. Conclusion.....	27
5. Récapitulation des recommandations	29
6. Bibliographie.....	33

ANNEXES

Annexe 1 – Taux de réussite aux 2^e et 3^e cycles universitaires

Annexe 2 – Membres de la Commission

MANDAT DU RECTEUR

La Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants (article 125 des Statuts de l'Université).

En 2002, à la suite des recommandations de l'avis sur le sentiment d'appartenance, de la signature de l'entente institutionnelle (contrats de performance) entre le gouvernement du Québec et l'Université Laval, ainsi qu'après l'adoption par le Conseil universitaire de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, le recteur, Monsieur François Tavenas, donnait à la Commission des affaires étudiantes le mandat de réfléchir et d'émettre un avis au Conseil universitaire sur le thème : « *Comment s'assurer que les étudiants de l'Université Laval aboutissent à la réussite de leur projet d'études à chacun des cycles universitaires?* »

Plus récemment, le 24 octobre 2002, au cours d'une séance régulière de la Commission, le nouveau recteur, Monsieur Michel Pigeon, confirmait la Commission dans la poursuite de ce mandat.

AVANT-PROPOS

L'abandon des études est, à l'heure actuelle, un problème que l'on rencontre à tous les niveaux de l'éducation. L'Université Laval n'échappe pas à ce constat. Si, au sein de notre université, les taux de réussite sont généralement acceptables et s'il est compréhensible que quelques étudiants ne terminent pas leur formation universitaire, notre étude met clairement en évidence qu'un certain nombre d'entre eux, ayant le potentiel pour terminer avec succès leur formation universitaire et personnelle, quittent l'Université sans obtenir de diplôme.

Ce constat ne s'appuie pas uniquement sur des statistiques, que nous avons utilisées plus comme des indicateurs de tendance, mais également sur les résultats d'une très large consultation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et sur de nombreux mois de réflexion des membres de la Commission des affaires étudiantes.

Afin de bien saisir l'orientation des recommandations de cet avis, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par *réussite* et par *décrochage*.

En se basant sur les données du Bureau du registraire (pourcentage de diplômés par rapport au nombre d'étudiants inscrits), nous parlerons de « réussite institutionnelle ». Ce taux est basé sur le nombre d'étudiants qui obtiennent leur diplôme dans leur programme d'origine ou après un changement de programme. D'autre part, nous parlerons de « décrochage institutionnel » pour les étudiants qui, sans avoir obtenu de diplôme, ne s'inscrivent plus à l'Université Laval durant trois sessions successives.

Mais la définition de réussite ou de décrochage doit tenir compte impérativement de la dimension humaine. De plus, comme le souligne un passage du Rapport du groupe de travail sur le financement des universités commandé par le ministère de l'Éducation du Québec :

« L'amélioration de la diplomation n'est pas une fin en soi, mais peut être un indicateur des progrès à faire. Les préoccupations touchant la diplomation ont quelquefois tendance à occulter les débats entourant la qualité de la formation en les réduisant à de simples pourcentages, ce qui n'est qu'un aspect de l'amélioration de la qualité ».

Ainsi donc, les préoccupations formulées porteront plus sur les efforts à faire pour aider les étudiants à réaliser leurs projets de formation scolaire et humaine que sur l'amélioration des pourcentages administratifs de réussite. Nous parlerons cette fois de « réussite éducative ».

Les recommandations émises par les membres de la Commission sont principalement basées sur des exemples d'actions effectuées dans certains programmes ou certaines facultés et ont pour objectif non seulement de contrer le décrochage des étudiants aux 2^e et 3^e cycles universitaires mais surtout de les encourager à persévérer jusqu'à la réussite de leurs projets d'études et de formation personnelle.

Il est donc de notre devoir, à nous tous, membres de l'Université Laval, de nous mobiliser pour mettre en œuvre les grandes orientations présentées dans l'avis qui suit.

Éric PHILIPPE
Président de la Commission des affaires étudiantes
Eric.Philippe@vre.ulaval.ca
Mars 2004

PROCOLE DE TRAVAIL

Le travail de la Commission a consisté à mettre au point une stratégie pour définir les facteurs qui amélioreraient les taux de succès aux cycles supérieurs et prévenir ainsi l'abandon d'étudiants qui auraient pu achever avec succès leurs études au sein de notre université.

Dans un premier temps, plusieurs rencontres ont été effectuées avec les membres du Bureau du registraire afin de déchiffrer et d'étudier, pour chaque programme de chaque cycle, les données statistiques relatives :

- au taux de réussite des étudiants,
- au pourcentage d'étudiants qui changent de programme,
- au taux de décrochage par programme et par cycle,
- aux périodes de décrochage au cours des études.

Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (maîtrise et doctorat) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. Une période de référence de 10 ans a été retenue pour suivre le parcours universitaire de tous ces étudiants. L'analyse de ces résultats a été effectuée durant la session d'hiver 2003.

Par la suite, les membres de la Commission ont effectué une tournée de toutes les facultés (14 rencontres) afin de discuter de la réussite et du décrochage au sein de tous les programmes. Lors de ces réunions étaient invités : le doyen, les vice-doyens concernés, tous les directeurs de programmes ainsi que les représentants des associations étudiantes.

Toutes ces rencontres auxquelles participaient à chaque fois 3 à 4 membres de la Commission ont été animées par le président de la Commission des affaires étudiantes, M. Éric Philippe.

Protocole des rencontres

Pour permettre aux intervenants d'amorcer une réflexion préparatoire à ces rencontres, le questionnaire suivant fut préalablement transmis à tous les doyens.

La question de la réussite

1. *Connaissez-vous le taux d'abandon de votre programme? Considérez-vous que ce taux pourrait être plus faible en maintenant les objectifs de formation?*
2. *Connaissez-vous les pourcentages d'étudiant(e)s qui changent de programme, qui subissent des échecs, etc.?*
3. *Pour les étudiants, la perception du « décrochage » demeure-t-elle la même aux 2^e et 3^e cycles qu'au 1^{er} cycle?*
4. *Pouvez-vous identifier des facteurs d'abandon ou un profil type de « décrocheur(euse) » pour chaque cycle d'études?*
5. *Quels sont les différents types de cheminement offerts dans votre programme? Pensez-vous qu'il est possible d'observer une corrélation entre un cheminement particulier (par exemple, maîtrise avec*

mémoire/stage ou encore étudiant affilié à un groupe de recherche/étudiant réalisant un projet de recherche de manière individuelle) et le taux de diplomation de votre programme?

6. *Y a-t-il des initiatives mises en œuvre dans votre programme, centre de recherche ou institut pour favoriser la réussite?*

L'orientation

5. *Considérez-vous qu'il existe des problèmes d'orientation (par exemple, relativement au choix du programme, choix du sujet de recherche, etc.) chez les étudiant(e)s de votre programme?*
6. *Quels types de suivis des étudiant(e)s se font dans votre programme (selon le sexe, l'âge, l'obtention du diplôme en « x » nombre d'années, le changement de programme, etc.)?*

Information et encadrement

7. *Qu'est-ce qui se fait dans votre faculté/département sur le plan de l'information, à la fois pédagogique et académique, lors de l'accueil?*
8. *Au cours de la formation à la maîtrise et au doctorat, quelles mesures avez-vous pour assurer un suivi des étudiants?*
9. *Divers.*

Outre ces rencontres, plusieurs membres de la communauté universitaire ont été reçus lors des réunions régulières de la Commission ou de rencontres personnelles afin de nous apporter leur éclairage sur ce dossier :

- Monsieur Michel Blackburn, doyen de la Faculté des études supérieures,
- Madame Louise Doucett, chargée de cours et initiatrice du cours « Réaliser mon projet d'étude »,
- Madame Danielle Fleury, registraire,
- Madame Jocelyne Fortin, Bureau du registraire
- Monsieur Henri Hamel, directeur du Centre d'orientation et de consultation psychologique,
- Madame Flavie Lecompte, étudiante à la maîtrise préparant un mémoire sur : « le décrochage des étudiants au 3^e cycle »,
- Madame Gisèle Picard, directrice adjointe à la Direction générale du premier cycle,
- Monsieur Louis-René Rheault, Bureau du registraire,
- Monsieur Patrick Robardet, ombudsman,
- Monsieur Guy St-Michel, Bureau d'animation religieuse,
- Monsieur Serge Talbot, directeur général du premier cycle.

1. CONSTATS GÉNÉRAUX AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES UNIVERSITAIRES

Cette étude a permis de constater que, selon les statistiques du Bureau du registraire, les taux de réussite à l'Université Laval dans la période choisie (toutes facultés confondues) seraient en moyenne de 67% à la maîtrise et de 49% au doctorat. Il serait tentant de se comparer aux autres universités, mais toute comparaison est hasardeuse à faire en raison de plusieurs facteurs. Par exemple, certaines universités font une sélection très stricte et contingentent leurs programmes de 2^e et 3^e cycles (ce qui n'est pas une pratique de notre université). Il est évident que, dans ce cas, les taux d'abandon sont plus faibles. Plus encore, nos pourcentages officiels et publics ne reflètent pas la réalité. Effectivement, à la maîtrise, **les statistiques de réussite du Bureau du registraire ne tiennent pas compte des passages accélérés au doctorat**. Or, ils sont nombreux, surtout dans les domaines des sciences médicales et des sciences pures et appliquées. Une étude récente (janvier 2004) de la faculté de médecine montre qu'en moyenne 20% des étudiants inscrits à la maîtrise se prévalent de ce passage accéléré au doctorat (Pierre Savard, 2004). Cependant, dans nos statistiques officielles, ces étudiants sont considérés comme des décrocheurs au niveau de la maîtrise.

Plus encore, si nous considérons nos définitions de la réussite ou de l'abandon, définitions qui tiennent compte du facteur humain (*voir l'Avant-propos*), peut-on dire qu'un étudiant qui effectue une maîtrise ou un doctorat en musique, et qui arrête ses études parce qu'il vient d'obtenir un poste dans un grand orchestre, est un décrocheur? Selon nos statistiques, oui. Peut-on dire qu'un étudiant inscrit en maîtrise en sciences et génie qui quitte son projet d'étude parce qu'une entreprise lui offre, en raison de ses compétences, un poste fort bien rémunéré, est un décrocheur? Selon nos statistiques, oui.

Quoi qu'il en soit et quelles qu'en soient les raisons qui varient selon les programmes, les membres de la Commission ont clairement perçu que l'Université Laval perdait un certain nombre d'étudiants qui avaient cependant toutes les capacités pour mener à terme un diplôme d'études supérieures. Bien que les raisons de ce constat varient selon les programmes et les champs d'études, nos rencontres facultaires nous ont permis de dégager plusieurs points communs à l'ensemble des programmes de 2^e et 3^e cycles :

- 1- Trop d'étudiants s'inscrivant à la maîtrise manquent de préparation pour la recherche, ne connaissent pas suffisamment les programmes et ne voient pas toujours ce qu'implique la conduite des travaux de recherche. Cette méconnaissance de ce qu'est la recherche universitaire et de son organisation est souvent un facteur d'allongement des études et, au bout du compte, de démotivation.
- 2- Le choix du sujet et du directeur de recherche constitue une tâche complexe pour bon nombre d'étudiants.
 - Dans les domaines des sciences médicales et des sciences pures et appliquées, ce sont généralement les directeurs de recherche qui proposent un sujet aux étudiants.

- Dans les programmes de sciences humaines et sociales ainsi que dans les arts et les lettres, ce sont souvent les étudiants qui proposent un sujet de recherche et qui, de plus, doivent trouver un directeur de recherche. Un parcours du combattant qui met parfois en péril la réalisation d'un projet d'études.
- 3- La durée des études aux cycles supérieurs, si elle se prolonge, peut devenir un facteur de démotivation. Bien que cela varie selon le type de programme, à peine 8% des étudiants achèvent leur maîtrise ou leur doctorat dans le laps de temps défini par le règlement des études. Actuellement, parmi les étudiants inscrits entre 1993 à 1996, un peu moins de 1% seraient encore inscrits à la maîtrise et environ 9% au doctorat.
 - 4- Dans les programmes où les étudiants sont intégrés à un centre ou un groupe de recherche, les taux de réussite sont nettement supérieurs.
 - 5- La période la plus importante de décrochage au doctorat s'effectue généralement durant les deux premières années.
 - 6- Les étudiants d'origine étrangère et ceux qui n'appartiennent pas à une équipe ou à un centre de recherche avouent se sentir très seuls au cours de leur formation aux cycles supérieurs. La solitude de certains étudiants face à leurs études est un facteur important de décrochage.
 - 7- La conciliation études et famille, le temps consacré à un travail rémunéré, l'implication dans des activités sociales, le rythme des études, la motivation, l'hygiène mentale (stress, fatigue, ...) et les difficultés financières sont autant de facteurs influençant la réussite ou l'abandon d'étudiants.
 - 8- Un manque flagrant de ressources administratives dans la majorité des programmes, tant pour les directeurs de programme que pour les directeurs de recherche.

2. LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

Si les objectifs des maîtrises et des doctorats sont clairement définis dans le règlement des études de l'Université Laval, les membres de la Commission ont pu constater que la mise en application des ces objectifs variait beaucoup selon les programmes. Cette situation entraîne, dans certains cas, un allongement des études, souvent facteur d'abandon.

2.1 LA DURÉE DES ÉTUDES

Les membres de la Commission sont donc d'avis qu'un effort dans le respect de la mise en application des objectifs des programmes de maîtrise et de doctorat doit être fait afin de mieux préciser les frontières entre ces deux cycles d'études. Trop de maîtrises s'étirent et deviennent des « minidoctorats ». De la même manière, trop de doctorats s'éternisent et la notion de formation s'estompe, parfois au profit de la rentabilité, dans la mesure où l'étudiant chercheur devient une ressource précieuse pour faire avancer les travaux de recherche de son équipe au détriment de sa propre thèse.

La Commission recommande :

Recommandation 1

Que chaque faculté veille à l'application des objectifs des maîtrises et des doctorats tels qu'ils sont définis dans le règlement des études.

Recommandation 2

Que chaque faculté s'assure que l'envergure des projets de maîtrise avec mémoire corresponde davantage aux objectifs de la maîtrise et au nombre de crédits qui y sont associés.¹

Dans le même ordre d'idées, une certaine corrélation entre la durée des études et le décrochage étant observée dans l'ensemble des universités nord-américaines, les membres de la Commission sont d'avis que des efforts doivent être consentis pour réduire la durée des études dans les programmes de recherche. Nous identifions et recommandons, dans d'autres sections de cet avis, diverses mesures et divers moyens susceptibles d'aider les étudiants à terminer leur projet d'études dans des délais plus courts. Il nous semble toutefois important que cette préoccupation se traduise dans notre règlement des études, c'est pourquoi

La Commission recommande :

Recommandation 3

Que l'Université Laval réduise le délai maximal alloué pour terminer la maîtrise de 12 à 10 sessions consécutives et celui du doctorat de 21 à 18 sessions consécutives.

¹ Rapport de la Commission d'orientation, mars 1998

Bien que les membres de la Commission soient convaincus qu'il est souhaitable et possible de réduire la durée des études, ils constatent cependant qu'une très faible proportion d'étudiants les terminent dans des délais dits « normaux ». Cela peut paraître paradoxal, mais s'explique en fait par les règles de financement du Ministère de l'éducation pour les études supérieures. Actuellement, selon le règlement des études, un programme de maîtrise comporte en moyenne 45 crédits répartis généralement sur 4 sessions s'étalant en pratique sur 2 années. Au doctorat, l'étudiant doit cumuler en moyenne 90 crédits répartis généralement sur 8 sessions s'étalant en pratique sur 4 années. Ces délais correspondent en fait à la durée du financement selon le cycle d'étude par le Ministère de l'éducation. Or, un monde sépare l'application de ce point du règlement des études de l'Université Laval de ce qui se passe réellement sur le campus. À peine 8% des étudiants terminent leur formation durant ce laps de temps alloué selon nos règlements. Cette proportion s'élève à environ 20% deux sessions plus tard pour les maîtrises et à quatre sessions plus tard pour le doctorat. Les règles de financement ne correspondent donc pas en fait au fardeau réel que doit supporter l'université pour la formation des étudiants gradués de sorte que

La Commission recommande :

Recommandation 4

Que l'Université Laval poursuive son travail auprès du Ministère de l'éducation pour augmenter son financement pour la formation des étudiants à la maîtrise de 4 à 6 sessions et au doctorat de 8 à 12 sessions.

2.2 LE PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT

Pour les étudiants qui envisagent de se rendre au doctorat ou qui manifestent durant leur maîtrise des aptitudes et des capacités exceptionnelles en recherche, le passage accéléré de la maîtrise au doctorat s'avère une avenue intéressante en ce sens qu'elle réduit la durée des études supérieures d'une ou deux années, ce qui n'est pas sans effet sur leur motivation à terminer leur thèse de doctorat.

Cette pratique déjà bien établie dans certains secteurs d'études donne de très bons résultats. Ainsi, il nous semble important que l'Université prenne tous les moyens nécessaires pour faciliter le passage accéléré de la maîtrise au doctorat lorsque l'étudiant de 2^e cycle a démontré qu'il maîtrisait les méthodes de recherche et qu'il manifestait un intérêt et des dispositions particulières pour les études de doctorat. C'est en ce sens que

La Commission recommande :

Recommandation 5

Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures facilitent le passage accéléré de la maîtrise au doctorat pour les étudiants qui répondent aux exigences fixées par le Comité de programme.

En revanche, pour plusieurs étudiants qui ne souhaitent pas s'orienter vers la recherche ou des études de 3^e cycle et la recherche, il serait pertinent que l'on intensifie le développement des maîtrises de type professionnel.

La Commission recommande :

Recommandation 6

Que l'Université Laval favorise le développement des programmes de maîtrises de type professionnel et fasse connaître leur existence aux étudiants de premier cycle.

La mise en application de ces recommandations permettrait aux étudiants de s'inscrire dans des programmes de cycles supérieurs correspondant à leurs attentes. Cet aspect n'est pas négligeable lorsque l'on vise à encourager les étudiants à persévérer dans le cheminement de leur formation et parvenir à la réussite.

Enfin, il apparaît primordial aux membres de la Commission que le Bureau du registraire calcule et diffuse les pourcentages de réussite des étudiants de la maîtrise en tenant compte du passage accéléré de la maîtrise au doctorat.

La Commission recommande :

Recommandation 7

Que le Bureau du registraire adapte ses pourcentages de réussite et d'abandon des études de 2^e cycle en tenant compte des passages accélérés de la maîtrise au doctorat.

3. SYNTHÈSE DES RENCONTRES FACULTAIRES

À l'issue de toutes les rencontres facultaires avec les doyens et les vice-doyens concernés ainsi que les directeurs de programme et les représentants des associations étudiantes de 2^e et 3^e cycles, plusieurs facteurs prépondérants pouvant entraîner l'abandon des études sont clairement ressortis, facteurs que l'on peut intégrer dans les rubriques suivantes :

- 3.1 Les connaissances préalables
- 3.2 Le projet d'études et de recherche : conception et réalisation
- 3.3 Les directions de programme
- 3.4 Le milieu de vie

3.1. LES CONNAISSANCES PRÉALABLES

3.1.1. La connaissance des exigences des programmes de 2^e et 3^e cycles

Contrairement à ce qui a été constaté au premier cycle, les membres de la Commission n'ont pas noté dans leurs rencontres de problèmes d'orientation chez les étudiants qui s'inscrivent aux cycles supérieurs. Ils ont cependant observé que, bien que la majorité des étudiants soient motivés à entreprendre des études de 2^e cycle, un certain nombre d'entre eux s'y inscrivaient sans connaître les tenants et aboutissants des programmes et surtout sans savoir ce qu'est réellement la recherche. D'autres encore s'inscrivaient dans l'attente de trouver un emploi.

Afin d'éclairer ces étudiants dans leur choix de formation et de mieux les préparer dans leur cheminement, les membres de la Commission jugent que l'Université devrait informer les étudiants, **dès la deuxième année du premier cycle**, sur la variété des programmes de 2^e cycle ainsi que sur diverses questions auxquelles ils pourraient être confrontés au cours de leurs études supérieures. Pour ne citer que quelques exemples: qu'est-ce que la recherche?, comment définir son projet de recherche?, quelles sont les possibilités d'obtention de bourses?, comment trouver un directeur de recherche?, comment associer une profession avec une maîtrise ou un doctorat?, etc.

La Commission recommande :

Recommandation 8

Que toutes les directions facultaires des programmes de maîtrise et de doctorat, en collaboration avec le Bureau d'information et de promotion (BIP), se dotent de moyens pour diffuser l'information sur toutes les activités de 2^e cycle (recherche, création, etc.) ainsi que sur les débouchés professionnels propres à chaque programme, tant au niveau national qu'international.

Recommandation 9

Que les directions de programme de premier cycle en collaboration avec les directions des programmes des cycles supérieurs envisagent de créer, là où cela n'existe pas, des ateliers d'information ou des cours d'introduction à la recherche dans les programmes de baccalauréat. Que dans le cadre de cette formation, les étudiants soient sensibilisés aux exigences des études supérieures : connaissance des programmes, choix du thème de recherche, recherche d'un directeur de recherche, financement, modalités d'encadrement, etc.

3.1.2. La formation antérieure

Dans le cadre de la préparation antérieure, une meilleure connaissance de la recherche aiderait les étudiants de premier cycle dans leur décision de s'inscrire ou non aux études supérieures. Les membres de la Commission pensent qu'il serait pertinent que les directions de programmes de tous les cycles intensifient ou donnent l'opportunité aux étudiants de premier cycle d'effectuer des stages d'été dans des groupes de recherche.

La Commission recommande :

Recommandation 10

Que chaque faculté offre de plus en plus aux étudiants de premier cycle la possibilité d'effectuer des stages d'initiation à la recherche dans leurs champs d'intérêt et de compétence.

Les membres de la Commission ont aussi noté que plusieurs étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités, lesquels sont de plus en plus nombreux à l'Université Laval, éprouvaient des difficultés d'intégration. Ces difficultés ne sont nullement dues à un manque de compétence dans leur formation universitaire mais sont parfois le reflet de la différence qui existe entre l'organisation de la formation et celle de la gestion des programmes de notre université et celle des autres universités. Afin d'aider ces étudiants à mieux s'intégrer dans notre système universitaire et à réussir leur projet de formation,

La Commission recommande :

Recommandation 11

Que, dès la première session, des activités pédagogiques contributives ou non soient offertes aux étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités pour leur donner les meilleures conditions d'intégration possible.

3.2 LE PROJET D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE : Conception et réalisation

Une fois admis aux cycles supérieurs, l'étudiant sera amené à choisir un sujet de recherche et à élaborer son plan de travail. Cette étape, dont les modalités varient selon l'orientation, est, sans aucun doute, l'une des plus importantes. Si elle est bien réalisée, elle incitera l'étudiant à poursuivre son cycle d'études et le conduira à la réussite.

3.2.1 Le choix du thème de recherche et du directeur de recherche

Dans le domaine des sciences médicales et des sciences pures et appliquées, c'est généralement le directeur de recherche qui propose le sujet de recherche car l'étudiant se voit intégré à un groupe ou un centre de recherche ayant un thème de recherche bien défini. L'étudiant choisira ainsi de s'inscrire en fonction du financement que le directeur de recherche sera en mesure de lui offrir et de la capacité d'accueil du groupe de recherche.

En revanche, dans les programmes de sciences humaines et sociales ainsi que dans les arts et les lettres, c'est le plus souvent à l'étudiant de définir son projet de recherche. Par la suite, c'est à lui encore que revient la tâche de trouver un directeur et souvent de combiner ses propres intérêts avec ceux des directeurs potentiels qu'il rencontrera. Cela peut prendre plusieurs mois et devenir très problématique pour certains étudiants inscrits à la maîtrise. Le problème peut être plus sérieux au doctorat alors que, dans plusieurs programmes, l'étudiant ne peut s'inscrire tant qu'il n'a pas de directeur de recherche. Dans trop de cas, cela est une cause de démotivation à poursuivre ses études supérieures. Ce constat est encore plus flagrant pour les étudiants d'origine étrangère qui ont eu une offre d'admission mais qui ne peuvent débiter leurs travaux de recherche alors qu'ils ont obtenu des bourses de leur pays pour une durée limitée. Ce retard dans l'ébauche de leur projet de formation empêchera certains d'entre eux d'achever leurs études à temps.

Afin d'éviter que plusieurs étudiants se perdent dans les dédales de la recherche d'un sujet de mémoire ou de thèse et d'un directeur de recherche,

La Commission recommande :

Recommandation 12

Que, dès la première inscription d'un étudiant, la direction de programme lui assigne un professeur ou un conseiller pédagogique qui le guidera dans ses démarches jusqu'à ce qu'il trouve un directeur de recherche.

Recommandation 13

Que les directions de programme concernées facilitent et accélèrent les processus d'attribution d'un directeur de recherche dans tous les programmes de maîtrise et de doctorat.

Finalement, dans ce que l'on pourrait appeler « le parcours du combattant » pour certains étudiants, les membres de la Commission ont aussi constaté que des professeurs trouvant les

sujets de recherche proposés trop éloignés de leur champ de compétences ne voulaient pas s'engager à diriger de nouvelles recherches. Une collaboration entre collègues travaillant dans des champs de recherche apparentés ne serait-elle pas une opportunité pour accueillir plus facilement des étudiants?

La Commission recommande :

Recommandation 14

Que les directions de programme concernées sensibilisent et encouragent les directeurs de recherche à travailler en codirection avec des collègues (à l'interne ou à l'externe) pour prendre en charge les étudiants qui proposent des thèmes de recherche qui, bien que voisins, ne sont pas directement liés à leur champ d'expertise.

3.2.2 Le premier contact et la conception du projet d'études

Au cours des rencontres facultaires, les membres de la Commission ont aussi constaté que dans quelques programmes, le manque d'organisation dans l'élaboration et l'insuffisance dans le suivi du projet de recherche inquiétaient un bon nombre d'étudiants.

Le plan de réalisation du projet est l'étape principale qui, bien souvent, décidera de la réussite ou de l'abandon de l'étudiant. Les membres de la Commission ont la ferme conviction, qu'à l'image de certains programmes de l'Université Laval et d'autres universités, l'établissement d'une entente entre le directeur de recherche et l'étudiant encouragerait ce dernier à mener à bien son projet de formation. Une telle entente devrait idéalement être écrite et déposée au dossier de l'étudiant. Cela permettrait aux responsables concernés (l'étudiant, le directeur de recherche, le directeur de programme) de s'y référer au besoin et d'assurer un meilleur suivi de l'avancement des travaux de l'étudiant. C'est en ce sens que

La Commission recommande :

Recommandation 15

Que les directions de programme proposent, à court terme, l'établissement d'une entente claire entre l'étudiant et son directeur de recherche, ainsi que le codirecteur s'il y a lieu, comportant les points suivants :

- 1- le projet de recherche,***
- 2- l'échéancier (scolarité, examens, etc.) et la session prévue pour le dépôt du mémoire ou de la thèse,***
- 3- le nombre minimal de rencontres durant la session entre l'étudiant et le directeur de recherche,***
- 4- le soutien financier dont l'étudiant peut bénéficier,***
- 5- la possibilité d'avoir un tuteur en cas d'absence prolongée du directeur,***
- 6- le temps consacré à la recherche,***
- 7- la reconnaissance adéquate du travail (propriété intellectuelle, création, droits d'auteurs, congrès, ...)***
- 8- l'adaptation de la réalisation de son projet de recherche aux conditions de vie de l'étudiant (avec enfants, selon le financement, d'origine étrangère, etc.).***

3.2.3 L'encadrement des étudiants

Tout comme au premier cycle, la qualité des relations entre un étudiant et son professeur est l'un des éléments clés de la réussite. Une fois le projet amorcé, la qualité de la supervision de la recherche et la relation avec le directeur sont des facteurs déterminants pouvant aider l'étudiant à parvenir au terme de ses objectifs d'études dans des délais raisonnables.

Dans un document du Conseil supérieur de l'éducation, nous pouvons lire :

*« les étudiants attendent que les professeurs et les chercheurs soient disponibles,
qu'ils offrent un encadrement de qualité et qui soit personnalisé,
qu'ils se soucient de donner une rétroaction explicite sur les travaux de recherche,
qu'ils soutiennent leur motivation,
qu'ils les orientent vers de nouvelles perspectives sur le plan intellectuel,
qu'ils contribuent à développer leur identité professionnelle et
qu'ils manifestent un intérêt pour leur développement global. »*

Bref, du point de vue de l'étudiant, le professeur chercheur remplit à la fois une fonction d'expert, de modèle et de mentor qui permet à l'étudiant de développer une relation privilégiée dans une perspective de développement global.

Dans les centres ou les équipes de recherche, les échanges entre les membres sont nombreux et très motivants pour les étudiants. Cela peut expliquer que le sentiment d'appartenance au groupe y est très développé et le taux de réussite des étudiants est, de manière générale, excellent.

En revanche, dans d'autres programmes où il n'y a pas de groupes de recherche, les étudiants ont exprimé un profond sentiment de solitude et d'isolement au cours de leur formation. À ce sujet, les membres de la Commission ont remarqué que la responsabilité de l'étudiant et de son directeur face à leur engagement respectif est, dans trop de cas, mal gérée par l'un ou l'autre des deux intéressés. Il est possible d'invoquer plusieurs raisons à cela : planification non ou mal définie, manque de communication, manque de motivation, conflit de personnalités, etc.

On a noté aussi que, dans certains cas, les rencontres entre l'étudiant et son directeur sont très espacées et que le suivi manque parfois de rigueur. Certains étudiants se sentent seuls et regrettent l'absence de rétroactivité sur leurs travaux ainsi que le manque d'échanges stimulants d'ordre intellectuel, scientifique ou artistique.

La tenue de rencontres régulières entre l'étudiant et son directeur ainsi qu'avec les autres étudiants du programme, permettrait sans aucun doute de développer une certaine émulation chez les étudiants et de favoriser leur motivation. De plus, de telles activités constituent des moments privilégiés pour les étudiants qui n'ont pas encore bien cerné leur sujet et arrêté leur choix d'un directeur de recherche.

La Commission recommande :

Recommandation 16

Que le directeur de recherche, avec le codirecteur s'il y en a un, fixe la fréquence des rencontres avec ses étudiants au début de chaque session.

Recommandation 17

Que chaque directeur de programme organise, sur une base régulière, des rencontres de l'ensemble des étudiants de son programme, qu'ils soient ou non intégrés à un centre ou un groupe de recherche, afin de favoriser plus de cohésion entre les étudiants et stimuler les échanges sur les différentes recherches menées dans le programme par les professeurs, les étudiants ou d'autres chercheurs.

Il n'est pas une faculté où la question de la durée des études n'ait été soulevée. Comme nous le précisons au début de cet avis, une scolarité trop longue est souvent un facteur de démotivation.

Bien sûr, il ne faut pas généraliser, car la durée des études varie nettement selon le domaine de recherche. Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas le rôle du directeur de recherche de s'assurer que l'étudiant réalise son projet de formation en respectant, dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'obtention de son diplôme?

La Commission recommande :

Recommandation 18

Que chaque direction de programme mette tout en œuvre pour seconder l'étudiant dans la réalisation de l'échéancier qu'il a établi en lien avec son directeur de recherche lors de son admission au programme.

3.2.4 Le soutien financier

Il est important de souligner que le problème du financement des études supérieures a été soulevé dans l'ensemble des rencontres facultaires. Ce constat se retrouve principalement dans les programmes liés aux sciences humaines ainsi qu'aux arts et lettres où les étudiants ont plus de difficultés à obtenir des bourses et à s'intégrer à un groupe de recherche.

Au niveau du 2^e cycle, les membres de la Commission sont convaincus que l'Université devrait prendre tous les moyens possibles pour rehausser le « Fonds de soutien à la maîtrise ». Un meilleur financement permettrait sans aucun doute de diminuer la durée des études et de faciliter la réussite des étudiants.

Recommandation 19

Que la direction de l'Université Laval et le Vice-rectorat aux études rehaussent le Fonds de soutien financier à la maîtrise et portent une attention particulière à sa répartition en fonction des différents secteurs de formation.

Au niveau des études de 3^e cycle, et plus particulièrement dans les programmes liés aux sciences humaines ainsi qu'aux arts et lettres, plusieurs étudiants ont déploré devoir passer de nombreux mois à chercher des sources de financement et à rédiger des demandes de bourses. De plus, puisque le financement n'est pas toujours possible, ils se voient souvent obligés de travailler pour financer leurs études. Dans bien des cas le travail à temps partiel prend le dessus, reléguant le travail de la thèse au rang d'activité secondaire.

La Commission recommande :

Recommandation 20

Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures révisent les règles d'attribution du Fonds de soutien au doctorat en fonction des différents secteurs de formation et des besoins individuels des étudiants.

D'autre part, dans le cadre de la formation des jeunes chercheurs, il serait pertinent, à l'image de ce qui se fait dans certains programmes, d'impliquer les étudiants inscrits au doctorat dans l'enseignement au premier cycle. Outre l'apport financier, cela leur donnerait une formation complémentaire nécessaire pour leur avenir professionnel.

La Commission recommande :

Recommandation 21

Que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le Réseau de valorisation de l'enseignement, envisage de donner une base de formation en pédagogie aux étudiants de 3^e cycle afin qu'ils puissent s'impliquer, dans des limites raisonnables, dans l'enseignement au premier cycle.

3.2.5 La rédaction

Notre étude a confirmé que, dans certains cas, l'étape de la rédaction pouvait entraîner quelques étudiants à abandonner. Même s'il s'agit d'une minorité, il apparaît important aux membres de la Commission que chaque directeur de recherche trouve, en collaboration avec l'étudiant, les moyens pour contrer ce phénomène.

Les causes peuvent être multiples : difficultés linguistiques, manque de rencontres et de rétroactions avec le directeur de recherche, solitude, perte de motivation sachant que peu de personnes liront le mémoire ou la thèse dont la majeure partie a déjà été ou est en voie d'être publiée dans des revues spécialisées.

Pour d'autres encore, tels ceux qui ont commencé un nouvel emploi ou ceux qui doivent concilier la vie familiale et le temps consacré à la rédaction, les incitatifs ou le temps requis pour terminer rapidement la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse diminuent.

Il est déplorable qu'après plusieurs années d'études supérieures la phase finale n'aboutisse pas. Cela est dommageable tant pour l'étudiant que pour le directeur de recherche, le programme et l'Université.

La Commission recommande :

Recommandation 22

Que, dans chaque faculté, soit mis en place un système d'aide à la rédaction et que soient trouvés tous les incitatifs possibles pour encourager l'étudiant pendant cette période et ainsi éviter qu'il abandonne.

3.3 LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

Avec les directeurs de recherche, les directeurs de programme sont les personnes les plus aptes à détecter des étudiants en difficulté et présentant un risque de décrochage. Cependant, malgré toute leur bonne volonté, les directeurs de programme ont, outre leurs activités de recherche et d'enseignement, une lourde charge administrative et ne peuvent avoir la disponibilité souhaitée pour seconder davantage les étudiants. Ce constat est très clair dans la grande majorité des programmes.

Bien que le rôle de directeur de programme doive être recentré sur l'accompagnement pédagogique de l'étudiant, pratiquement peu de formation de base ni de description de tâches n'existe pour cette fonction. Comment savoir qu'un étudiant est en voie d'échec? Comment détecter et aider un étudiant qui présente des signes de solitude ou même de détresse? Afin de les aider dans leurs fonctions d'accompagnement pédagogique

La Commission recommande :

Recommandation 23

Que, dès leur nomination, les directeurs de programme reçoivent un cahier des charges adapté à leur programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer, en lien avec le directeur de recherche, ceux qui sont en difficulté.

En outre, il ressort clairement que les directeurs de programme manquent de ressources administratives et d'outils permettant de mieux aider les étudiants. En ce sens, il serait aussi très pertinent que l'Université appuie davantage et concrètement les directeurs de programme. Cette fonction doit être revalorisée. Attention toutefois, la valorisation ne veut pas dire une augmentation des responsabilités.

La Commission recommande :

Recommandation 24

Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires ou que des assistants (recherche, pédagogique, enseignement, ...) soient mis à leur disposition et que la disponibilité des directeurs de programme envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.

3.4 LE MILIEU DE VIE

Parmi les thèmes abordés lors de nos rencontres, il n'y a pas une faculté où ceux portant sur le sentiment d'appartenance, l'intégration, la qualité du milieu de vie ou la conciliation entre les études et la vie familiale n'aient pas été soulevés.

Avant d'aborder brièvement ces points, nous aimerions rappeler que la Commission a déjà clairement établi que le développement du sentiment d'appartenance à l'Université Laval et dans le programme d'études favorisait l'intégration des étudiants et, par conséquent, leur réussite personnelle et scolaire. Nous rappelons ici les définitions stipulées dans la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, politique élaborée en collaboration avec la Commission des études² :

« L'accueil renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux. »

« L'intégration réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire ».

Sachant que le développement d'un fort sentiment d'appartenance envers l'Université, ainsi que la qualité de l'accueil et de l'intégration des étudiants sont des facteurs favorisant la réussite,

La Commission recommande :

Recommandation 25

Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations de l'Avis sur le sentiment d'appartenance et de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants.

² (CU-11554-2002-303)

Si nous ne pouvons actuellement établir de corrélations directes entre l'abandon des études et la qualité du milieu de vie à l'Université Laval, nous sommes cependant convaincus qu'un milieu de vie accueillant et stimulant ainsi qu'un bon équilibre entre les études et la vie familiale sont des facteurs prépondérants dans la réussite des étudiants.

Ces thèmes de réflexion sont actuellement débattus par les membres de la Commission dans le cadre du nouveau mandat que le Recteur vient de leur confier, soit « Quelle est la place des études dans la vie des étudiants? ». Cette réflexion fera l'objet d'un prochain avis de la Commission.

Quoi qu'il en soit, plusieurs points communs propres à ces sujets sont clairement ressortis au cours de nos rencontres facultaires.

Relativement à la qualité du milieu de vie, nous avons constaté que dans un certain nombre de programmes, les étudiants qui n'appartenaient pas à une équipe de recherche pouvaient effectuer leur maîtrise ou leur doctorat en venant rarement sur le campus. Lors de nos consultations, certains étudiants ont aussi déploré ne pas avoir de bureau ou de structure d'accueil leur permettant de rencontrer leurs directeurs de recherche ou d'échanger avec d'autres étudiants. C'est en ce sens que

La Commission recommande :

Recommandation 26

Que chaque faculté veille à ce que chaque étudiant ait la possibilité d'avoir un lieu de travail sur le campus.

Recommandation 27

Que l'Université Laval, et particulièrement la Commission d'aménagement, se penche sur l'opportunité de concevoir et de bâtir une maison des études supérieures qui serait mise à la disposition des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs afin de favoriser des lieux de rencontres accueillants et stimulants.

Finalement, en se penchant sur le contexte actuel de la vie de nombreux étudiants et afin de les aider à concilier leur vie personnelle et leur vie étudiante, l'idée de la construction d'une résidence (avec garderie) destinée aux étudiants qui ont une famille est souvent revenue dans nos discussions lors des rencontres facultaires. La mise en place de ce projet est apparue comme un facteur essentiel dans la réussite du projet de formation de certains étudiants.

Étant donné l'importance de ces derniers éléments touchant le milieu de vie et la réussite des étudiants, nous rappelons que les membres de la Commission des affaires étudiantes se penchent actuellement sur ces aspects et qu'un prochain avis avec des recommandations sera ultérieurement déposé au Conseil universitaire.

4. CONCLUSION

L'une des fonctions de l'Université est sans aucun doute la formation des étudiants par le biais de la recherche. Cependant, à l'issue de cette étude sur la réussite des étudiants inscrits aux 2^e et 3^e cycles, les membres de la Commission ont jugé opportun de rappeler le rôle que joue l'Université dans la formation des étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise et de doctorat en invitant la communauté universitaire à réfléchir sur le thème suivant :

***Avons-nous trouvé l'équilibre entre la formation universitaire des étudiants
et la productivité scientifique ?***

Cette réflexion permettrait sans doute de mieux définir nos systèmes de gestion de la formation des étudiants aux cycles supérieurs et surtout de mieux les adapter aux différents programmes de maîtrise et de doctorat, favorisant ainsi la réussite.

L'Université Laval a donc pour mission première d'offrir une formation qui soit de haut niveau et ancrée dans la recherche de pointe. Cette mission a un corollaire : le soutien à la réussite des personnes qui s'inscrivent aux programmes de formation qu'offre l'Université.

À l'image de l'ensemble des universités, l'Université Laval doit donc trouver des moyens pour favoriser l'accomplissement et la réussite des projets d'études des étudiants. Le soutien à la réussite doit orienter l'action de chaque direction de programme et de la Faculté des études supérieures.

Cet avis de la Commission est bien sûr une ébauche de pistes de travail et de réflexion qui, si les recommandations sont rapidement mises en application, permettrait de favoriser la *réussite éducative* des étudiants de l'Université Laval. C'est pourquoi, les membres de la Commission souhaitent que toute la communauté universitaire s'approprie cet avis afin que tout soit mis en œuvre pour faciliter la réussite des étudiants dans leur formation personnelle et universitaire.

Afin de s'assurer d'un suivi efficace de la mise en application des recommandations de cet avis,

La Commission recommande :

Recommandation 28

Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au Vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.

Enfin, afin de pouvoir connaître de manière précise les causes d'abandon de certains étudiants et de pouvoir éventuellement y remédier, lorsque cela est faisable,

La Commission recommande :

Recommandation 29

Que, chaque année, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.

Recommandation 30

Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact annuellement avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval sans obtenir de diplôme afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.

5. RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que chaque faculté veille à l'application des objectifs des maîtrises et des doctorats tels qu'ils sont définis dans le règlement des études.

Recommandation 2

Que chaque faculté s'assure que l'envergure des projets de maîtrise avec mémoire corresponde davantage aux objectifs de la maîtrise et au nombre de crédits qui y sont associés.

Recommandation 3

Que l'Université Laval réduise le délai maximal alloué pour terminer la maîtrise de 12 à 10 sessions consécutives et celui du doctorat de 21 à 18 sessions consécutives.

Recommandation 4

Que l'Université Laval poursuive son travail auprès du Ministère de l'éducation pour augmenter son financement pour la formation des étudiants à la maîtrise de 4 à 6 sessions et au doctorat de 8 à 12 sessions.

Recommandation 5

Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures facilitent le passage accéléré de la maîtrise au doctorat pour les étudiants qui répondent aux exigences fixées par le Comité de programme.

Recommandation 6

Que l'Université Laval favorise le développement des programmes de maîtrises de type professionnel et fasse connaître leur existence aux étudiants de premier cycle.

Recommandation 7

Que le Bureau du registraire adapte ses pourcentages de réussite et d'abandon des études de 2^e cycle en tenant compte des passages accélérés de la maîtrise au doctorat.

Recommandation 8

Que toutes les directions facultaires des programmes de maîtrise et de doctorat, en collaboration avec le Bureau d'information et de promotion (BIP), se dotent de moyens pour diffuser l'information sur toutes les activités de 2^e cycle (recherche, création, etc.) ainsi que sur les débouchés professionnels propres à chaque programme, tant au niveau national qu'international.

Recommandation 9

Que les directions de programme de premier cycle en collaboration avec les directions des programmes des cycles supérieurs envisagent de créer, là où cela n'existe pas, des ateliers d'information ou des cours d'introduction à la recherche dans les programmes de baccalauréat.

Que dans le cadre de cette formation, les étudiants soient sensibilisés aux exigences des études supérieures : connaissance des programmes, choix du thème de recherche, recherche d'un directeur de recherche, financement, modalités d'encadrement, etc.

Recommandation 10

Que chaque faculté offre de plus en plus aux étudiants de premier cycle la possibilité d'effectuer des stages d'initiation à la recherche dans leurs champs d'intérêt et de compétence.

Recommandation 11

Que, dès la première session, des activités pédagogiques contributives ou non soient offertes aux étudiants d'origine étrangère ou provenant d'autres universités pour leur donner les meilleures conditions d'intégration possible.

Recommandation 12

Que, dès la première inscription d'un étudiant, la direction de programme lui assigne un professeur ou un conseiller pédagogique qui le guidera dans ses démarches jusqu'à ce qu'il trouve un directeur de recherche.

Recommandation 13

Que les directions de programme concernées facilitent et accélèrent les processus d'attribution d'un directeur de recherche dans tous les programmes de maîtrise et de doctorat.

Recommandation 14

Que les directions de programme concernées sensibilisent et encouragent les directeurs de recherche à travailler en codirection avec des collègues (à l'interne ou à l'externe) pour prendre en charge les étudiants qui proposent des thèmes de recherche qui, bien que voisins, ne sont pas directement liés à leur champ d'expertise.

Recommandation 15

Que les directions de programme proposent, à court terme, l'établissement d'une entente claire entre l'étudiant et son directeur de recherche, ainsi que le codirecteur s'il y a lieu, comportant les points suivants :

- *le projet de recherche,*
- *l'échéancier (scolarité, examens, etc.) et la session prévue pour le dépôt du mémoire ou de la thèse,*
- *le nombre minimal de rencontres durant la session entre l'étudiant et le directeur de recherche,*
- *le soutien financier dont l'étudiant peut bénéficier,*
- *la possibilité d'avoir un tuteur en cas d'absence prolongée du directeur,*
- *le temps consacré à la recherche,*
- *la reconnaissance adéquate du travail (propriété intellectuelle, création, droits d'auteurs, congrès, ...)*
- *l'adaptation de la réalisation de son projet de recherche aux conditions de vie de l'étudiant (avec enfants, selon le financement, d'origine étrangère, etc.).*

Recommandation 16

Que le directeur de recherche, avec le codirecteur s'il y en a un, fixe la fréquence des rencontres avec ses étudiants au début de chaque session.

Recommandation 17

Que chaque directeur de programme organise, sur une base régulière, des rencontres de l'ensemble des étudiants de son programme, qu'ils soient ou non intégrés à un centre ou un groupe de recherche, afin de favoriser plus de cohésion entre les étudiants et stimuler les échanges sur les différentes recherches menées dans le programme par les professeurs, les étudiants ou d'autres chercheurs.

Recommandation 18

Que chaque direction de programme mette tout en œuvre pour seconder l'étudiant dans la réalisation de l'échéancier qu'il a établi en lien avec son directeur de recherche lors de son admission au programme.

Recommandation 19

Que la direction de l'Université Laval et le Vice-rectorat aux études rehaussent le Fonds de soutien financier à la maîtrise et portent une attention particulière à sa répartition en fonction des différents secteurs de formation.

Recommandation 20

Que la direction de l'Université Laval et la Faculté des études supérieures révisent les règles d'attribution du Fonds de soutien au doctorat en fonction des différents secteurs de formation et des besoins individuels des étudiants.

Recommandation 21

Que la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le Réseau de valorisation de l'enseignement, envisage de donner une base de formation en pédagogie aux étudiants de 3^e cycle afin qu'ils puissent s'impliquer, dans des limites raisonnables, dans l'enseignement au premier cycle.

Recommandation 22

Que, dans chaque faculté, soit mis en place un système d'aide à la rédaction et que soient trouvés tous les incitatifs possibles pour encourager l'étudiant pendant cette période et ainsi éviter qu'il abandonne.

Recommandation 23

Que, dès leur nomination, les directeurs de programme reçoivent un cahier des charges adapté à leur programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer, en lien avec le directeur de recherche, ceux qui sont en difficulté.

Recommandation 24

Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires ou que des assistants (recherche, pédagogique, enseignement, ...) soient mis à leur disposition et que la

disponibilité des directeurs de programme envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.

Recommandation 25

Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations de l'Avis sur le sentiment d'appartenance et de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants.

Recommandation 26

Que chaque faculté veille à ce que chaque étudiant ait la possibilité d'avoir un lieu de travail sur le campus.

Recommandation 27

Que l'Université Laval, et particulièrement la Commission d'aménagement, se penche sur l'opportunité de concevoir et de bâtir une maison des études supérieures qui serait mise à la disposition des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs afin de favoriser des lieux de rencontres accueillants et stimulants.

Recommandation 28

Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au Vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.

Recommandation 29

Que, chaque année, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.

Recommandation 30

Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact annuellement avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval sans obtenir de diplôme afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.

6. BIBLIOGRAPHIE

Pageau D. et Bujold J. : *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras*. Analyse des données des enquêtes ICOPE. Université du Québec, 2000.

Prégent, Richard : *L'encadrement des travaux de mémoire et de thèse – Conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*. Presses internationales. École polytechnique de Montréal, 2001.

Privé M. et Thériault R. : *Enquête sur l'interruption des études à l'UQAC*. Chicoutimi, 1995.

Savard, Pierre : *Analyse du décrochage dans les programmes des 2^e et 3^e cycles*. Faculté de médecine, janvier 2004.

Association des universités et collèges du Canada : La revue « *Affaires universitaires* ». 1999 à 2004.

Commission des affaires étudiantes et de la commission des études : *Politique d'accueil, d'intégration et d'encadrement*. Avis conjoint déposé au Conseil universitaire, CU-2001-100.

Commission des affaires étudiantes : *Sentiment d'appartenance*. Avis déposé au Conseil universitaire, CU-1301-10*2000-098.

Commission des affaires étudiantes : *Avis sur la participation des étudiantes et des étudiants à la vie universitaire : « un lieu de formation »*. Avis déposé au Conseil universitaire, avril 1997.

Commission des affaires étudiantes : *La dynamique entre professeurs et étudiants; un enjeu de taille à l'Université Laval*. Avis déposé au Conseil universitaire, mai 1996;

Commission des affaires étudiantes : *La dynamique entre professeurs et étudiants au deuxième cycle à l'Université Laval*. « *Harmoniser la diversité* ». Avis déposé au Conseil universitaire, mars 1997.

Conseil supérieur de l'éducation : *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec. CSE, 2002.

Conseil supérieur de l'éducation : *Réussir un projet d'études universitaire : Des conditions à réunir*. Avis au ministre de l'éducation, Avril 2000.

Faculté des études supérieures : *La durée des études aux 2^e et 3^e cycles*. FESD-00-117.3, 2000.

Ombudsman : « *Temps, Argent, Compétence* ». Rapport annuel, Université Laval, 2002-2003.

ANNEXE 1

TAUX DE RÉUSSITE AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES UNIVERSITAIRES

POURCENTAGE PAR CHAMP D'ÉTUDES DES TAUX DE RÉUSSITE AU DEUXIÈME CYCLE

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de 2^e cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. **Le suivi des dossiers a été effectué en janvier 2003.**

ARTS ET LETTRES

- Inscriptions (1993 à 1996)	1052
- Encore inscrits en janvier 2003	7
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	440
- Diplômés dans le même programme	591
- Diplômés après un changement de programme:	14
- Total des diplômés	605 (57.5%)

SCIENCES HUMAINES

- Inscriptions (1993 à 1996)	2544
- Encore inscrits en janvier 2003	17
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	778
- Diplômés dans le même programme	1646
- Diplômés après un changement de programme:	105
- Total des diplômés	1751 (68.8%)

SCIENCES DE LA SANTÉ

- Inscriptions (1993 à 1996)	439
- Encore inscrits en janvier 2003	5
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	128
- Diplômés dans le même programme	301
- Diplômés après un changement de programme:	5
- Total des diplômés	306 (69.7%)

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES

- Inscriptions (1993 à 1996)	1175
- Encore inscrits en janvier 2003	8
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	334
- Diplômés dans le même programme	808
- Diplômés après un changement de programme:	25
- Total des diplômés	833 (70.8%)

TOTAL

- Inscriptions (1993 à 1996)	5210
- Encore inscrits en janvier 2003	37
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	1680
- Diplômés dans le même programme	3346
- Diplômés après un changement de programme:	149
- Total des diplômés	3 495 (67.08%)

POURCENTAGE PAR CHAMP D'ÉTUDES DES TAUX DE RÉUSSITE AU TROISIÈME CYCLE

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de 3^e cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. **Le suivi des dossiers a été effectué en janvier 2003.**

ARTS ET LETTRES

- Inscriptions (1993 à 1996)	237
- Encore inscrits en janvier 2003	19
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	143
- Diplômés dans le même programme	75
- Diplômés après un changement de programme:	-
- Total des diplômés	75 (28.4%)

SCIENCES HUMAINES

- Inscriptions (1993 à 1996)	394
- Encore inscrits en janvier 2003	51
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	196
- Diplômés dans le même programme	141
- Diplômés après un changement de programme:	6
- Total des diplômés	147 (37.3%)

SCIENCES DE LA SANTÉ

- Inscriptions (1993 à 1996)	164
- Encore inscrits en janvier 2003	8
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	47
- Diplômés dans le même programme	106
- Diplômés après un changement de programme:	3
- Total des diplômés	109 (66.4%)

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES

- Inscriptions (1993 à 1996)	467
- Encore inscrits en janvier 2003	29
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	142
- Diplômés dans le même programme	286
- Diplômés après un changement de programme:	10
- Total des diplômés	296 (63.4%)

TOTAL

- Inscriptions (1993 à 1996)	1262
- Encore inscrits en janvier 2003	107
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	528
- Diplômés dans le même programme	608
- Diplômés après un changement de programme:	19
- Total des diplômés	627 (49.6%)

ANNEXE 2

MEMBRES DE LA COMMISSION

Année universitaire 2002-2003

Année universitaire 2003-2004

LISTE DES MEMBRES

2002-2003

Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Antoine Bédard	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences de l'administration
Nadine Bédard St-Pierre	Secrétaire CAE- 2 ^e cycle	Sciences sociales
Julie Cameron	Étudiante 1 ^{er} cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences et génie
Gabriel Delisle	Étudiant 1 ^{er} cycle	Lettres
François Doré	Professeur	Médecine
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Marie-Claude Faubert	Étudiante 1 ^{er} cycle	Sciences de l'administration
Claude Godbout	Vice-recteur	Affaires académiques et étudiantes
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
Virginie Levasseur	Étudiante, 2 ^e cycle	Agriculture et alimentation
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Pascal Ndinga	Étudiant 3 ^e cycle	Sciences de l'Éducation
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Cédric Paître	Étudiant 2 ^e cycle	Lettres
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Michel Rocheleau	Professeur	Sciences et génie
François Tavenas	Recteur	

2003-2004

Samuel Proulx Lemire	Secrétaire CAE - 1 ^{er} cycle	Droit
Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Julie Cameron	Étudiante 1 ^{er} cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences et génie
Alexandre Charrette	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences de l'administration
Gabriel Delisle	Étudiant 1 ^{er} cycle	Lettres
Josée Desharnais	Professeure	Sciences et génie
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
David Jeannette	Étudiant 3 ^e cycle	Sciences et génie
Mathieu Lachance	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences sociales
Pierre-Luc Lachance	Étudiant 1 ^{er} cycle	Sciences et génie
Raymond Marchand	Professeur	Médecine
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Marie-Andrée Ricard	Professeure	Philosophie
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Suzy Tremblay	Étudiante 2 ^e cycle	Sciences et génie